

Groupe Interaction

CHARTE SANTÉ SÉCURITÉ

Dans le cadre du déploiement de la Politique RSE du Groupe Interaction, nous affirmons avec détermination notre engagement social notamment à travers l'orientation 8 :



**« Tout mettre en œuvre pour
la santé, la sécurité et le bien-être
de tous nos co-acteurs »**

La présente Charte Santé et Sécurité formalise cet engagement ainsi que les objectifs qui en découlent, s'appuyant sur un programme de prévention rigoureux et adapté à nos activités.

L'ensemble des directions du Groupe Interaction s'engage à appliquer cette charte en l'adaptant aux spécificités de leurs équipes et domaines d'intervention. **Ensemble, nous construisons une culture santé et sécurité solide et pérenne.**

La Direction Générale place cette Charte Santé et Sécurité au cœur de ses priorités et s'engage à soutenir activement toutes les initiatives visant à son déploiement. Céline CHAMPALAUNE ainsi que les équipes RSE et QHSE restent pleinement mobilisés pour vous accompagner et vous conseiller.

Nous vous remercions de votre engagement et restons vigilants quant à la mise en œuvre effective de cette politique.

Jérôme NEE & Jonas PLUVINAGE

- Directeurs Généraux Groupe Interaction

Céline CHAMPALAUNE

- Directrice RSE et QHSE

NOS OBJECTIFS 2026

La prévention par le management

L'ensemble des directions déclinent la Charte Santé et Sécurité Groupe auprès de leurs équipes.

Sur chaque agence, cabinet, site, les managers élaborent et animent annuellement un programme de prévention adapté et suivent un plan d'action.

La prévention par l'aptitude et la compétence

	Co-Acteurs permanents	Co-Acteurs intérimaires
 Prévention des risques	100% des demandes de VIP effectuées	• 100% des fiches de poste renseignées • 100% des SIR réalisés avant la mission (0 SIR = 0 délégation) • 100% des demandes de VIP effectuées • 100% des VST réalisées pour les postes à risques particuliers, ou ayant fait l'objet d'un AT grave
 Accueil, formation, sensibilisation	100% des co-acteurs sensibilisés à la prévention des risques professionnels (e-learning)	• 100% des tests sécurité réalisés avant délégation (E-Testing + test client éventuel) • 100% des « Chartes Santé Sécurité et conditions de travail » • 100% formations réglementaires vérifiées avant délégation (ex : CACES, travail hauteur...)
 Accidents du travail - trajet	• 100% des accidents du travail font l'objet d'une analyse et d'au moins une action corrective • 100% des accidents de trajet et/ou incident « flotte auto » font l'objet d'un entretien individuel	100% des accidents du travail (hors accidents de trajet) font l'objet d'une analyse et d'au moins une action corrective
 Suivi des co-acteurs	100% des entretiens de départ réalisés	100% des bilans de fin de mission réalisés